

Séance publique du 2 mai 2007

Délibération n° 2007-4095

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Collonges au Mont d'Or

objet : **Chemin des Ecoliers - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté a approuvé, par délibération en date du 12 juillet 2004, l'identification de la création du prolongement du chemin des Ecoliers à Collonges au Mont d'Or à la programmation pluriannuelle 2002-2007.

L'urbanisation du secteur le Bourg nécessite le prolongement du chemin des Écoliers jusqu'à la rue Peytel.

La liaison piétonne est très mauvaise entre les écoles et le centre-bourg (voie très étroite dépourvue de trottoirs) et la desserte par les transports en commun est impossible.

La création de cette voie est inscrite au plan local d'urbanisme (PLU) afin d'optimiser la desserte du centre-bourg de Collonges au Mont d'Or et en particulier les cheminements pour piétons et les transports en commun.

Le périmètre d'intervention

Le périmètre d'intervention pour le réaménagement du site prendra en compte :

- le prolongement du chemin des Ecoliers,
- le carrefour entre le chemin des Ecoliers et la rue Peytel,
- la rue Peytel dans son tronçon compris entre le chemin des Ecoliers et la rue de Chavannes.

Les objectifs de l'aménagement

- assurer la sécurité des cheminements pour piétons et la desserte par les transports en commun,
- assurer la desserte de la zone UD1b du bourg en vue de son urbanisation.

Le cadrage financier

L'estimation globale de l'opération s'établit à 2 000 000 € HT, soit 2 392 000 € TTC incluant :

- les acquisitions foncières,
- les études,
- l'aménagement de voirie,
- les plantations,
- les murs de clôture,
- l'assainissement des eaux pluviales et usées,
- l'extension et le maillage du réseau d'eau potable.

Le délai de réalisation

- 2007 : études,
- 2008-2009 : acquisitions foncières,
- 2010 : travaux,
- 2011 : fin travaux (premier semestre).

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle politique des déplacements le 26 février 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Approuve :

- a) - les études de réalisation pour un montant de 80 000 € TTC,
- b) - l'individualisation partielle de l'autorisation de programme déplacements urbains, opération chemin des Ecoliers à Collonges au Mont d'Or pour le montant total de 80 000 € en dépenses pour 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,